

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISSANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE.

MORNEAU & CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

LES MEURTRIERS DE L'HÉRITIÈRE.

QUATRIÈME PARTIE—LA NUIT DE NOCES

XXIV.

Or, M. Dillier de la Tour, croyant l'écraser par cette révé-

lation, l'avait mis en face de la jeune femme, et lui avait montré la lettre désespérée, la lettre folle, qu'il écrivait à sa mère pour lui annoncer qu'il allait se brûler la cervelle.

Il lui avait aussi remis sous les yeux les paroles prononcées par lui, quand madame Dauray l'avait retrouvé vivant, paroles enregistrées, on se le rappelle, par le secrétaire du commissaire de police.

Il lui avait également lu la lettre d'Andrée à Jeanne, cette lettre où l'imprudences racontait son entrevue avec le docteur et disait qu'il était capable d'un malheur, etc. "

Tout cela chargeait Robert, évidemment. Mais tout cela simplifiait sa situation aussi et lui permettait de dire la vérité, sans réticence, ce qui est toujours un avantage et une force.

Or, Robert, enthousiasmé, réconforté par l'attitude si fière et si franche de Jeanne, se sentait enfin aimé d'elle autant qu'il l'aimait lui

même, puis, dans cette conviction, dans cette certitude, dans ce bonheur immense, la résolution de se défendre jusqu'au bout, et l'énergie, ainsi que la netteté d'esprit nécessaires à cette tâche hérissée de difficultés.

— En effet, répondit-il au juge, je reconnais tous les faits

que vous m'exposez. Je n'ai aucune raison pour en nier ou en dissimuler un seul. Il est vrai que j'aime mademoiselle Jeanne d'Ésparre, ou madame la comtesse de Noiville, ainsi qu'il vous plaira de l'appeler, d'une passion folle, insensée.

" Il est vrai que cet amour fait partie de ma vie, et que le désespoir de perdre cette adorable femme; de la savoir livrée aux caresses d'un autre, de son mari, pouvait me conduire, me conduisait à l'acte le plus coupable.

" Cet acte coupable, c'était de me tuer, ayant ma mère, sachant que ma mort la tuerait, la pauvre et sainte femme ! Mais votre accusation est démentie par les faits mêmes que vous arguez contre moi !

" Comment, vous prétendez que je m'étais entendu avec Jeanne pour la faire consentir à ce mariage; qu'il était convenu, entre nous, que je tuerais son mari, une fois l'union légale accomplie, afin d'épouser la veuve, devenue deux fois riche, par l'entrée en possession de son héritage personnel et par la fortune de son mari, et vous avez sous les yeux toutes les preuves que ce mariage me rendait fou de douleur, me poussait au suicide !

" Que dit la lettre de

mademoiselle de Beaumont ? Que ma douleur fait peine à voir que je suis si malheureux qu'elle ne peut résister à la pitié, que cela lui inspire; que je suis capable de tout, si ce mariage s'accomplit ! Ce n'est donc pas moi qui le conseillais, ce mariage odieux, et qui me condamnais à mourir, car je n'y aurais pas sur-



— Une petite course, mon brave, lui dit Désiré.

véou ! Quo dit ma lettre à ma mère, cette lettre coupable que je regrette, aujourd'hui, pour toute la douleur qu'elle lui a causée ; mais que je n'étais pas libre de ne pas lui écrire, dans l'état de fièvre, d'exaltation nerveuse où je me trouvais, à cet instant fatal, oruel, abominable ?

« Elle dit que je ne puis survivre à la perte de la femme aimée. Elle raconte l'affreuse agonie de l'homme amoureux qui fait, à heure fixe, que la femme sans laquelle il ne pourrait vivre, qu'il adore de toutes les forces de son âme, qu'il désire comme un fou, et qu'il a respectée, que cette femme va appartenir à un autre homme, indigne à tous égards d'un pareil trésor !

« Ah ! monsieur le juge d'instruction, je ne sais si vous avez jamais aimé ! Mais, si vous aimez, un jour ; si celle que vous aimez ne peut être à vous ; si vous apprenez qu'un autre homme sera son mari ; si vous connaissez la minute exacte à laquelle disparaîtront toutes vos espérances, s'envoleront tous vos rêves, alors vous comprendrez ce qui se passait dans mon cœur, pendant que j'attendais l'instant où s'éteindrait la lumière qui brillait dans la chambre nuptiale.

« Pourquoi j'étais là ? N'est-ce pas trop facile à comprendre ? Qui n'y eût été à ma place, ressentant ce que je ressentais, aimant comme j'aimais, résolu à mourir ? Eh bien, aurais-je éprouvé tout cela ?

« Aurais-je été là, armé d'un revolver, si ce mariage avait été le résultat de la combinaison hideuse que vous supposez ?

« Mais cela est insensé, et tous les faits réunis par vous se tournent contre l'accusation. Pour cela, il suffit de prouver mon désespoir, de prouver le désespoir de Jeanne. Et rien est-il mieux prouvé ?

« Tenez ! monsieur le juge d'instruction, un fait me revient encore à l'esprit, qui détruit tout l'échafaudage de l'accusation. C'est ma présence à l'église, au moment de la cérémonie religieuse, cette présence qu'on a soigneusement relevée et que vous me reprochez !

« Que s'est-il donc passé à cet instant ? Avais-je l'air d'un assassin satisfait du succès de son entreprise ? Jeanne avait-elle l'air de cette misérable que vous supposez, et qui songeait à la réussite du crime convenu entre nous ?

« En me voyant, elle s'évanouit, la pauvre enfant ! Il fallut l'emporter sans connaissance. Eût-ce été là son attitude, si nous avions été d'accord, si nous avions su, prévu, que dans quelques heures elle serait veuve ? »

Cette argumentation serrée ne pouvait pas ne pas gêner considérablement monsieur Didier de la Tour, et ne pas le frapper, quelque prévenu qu'il fût contre l'accusé et sa prétendue complice. Mais le magistrat était un homme habile, tenace, entêté, qu'on ne démontait pas facilement, et qui, fort de sa conviction sincère, car elle était sincère, savait opposer arguments à arguments.

Cependant, il dut faire certaines concessions.

— Admettons tout ce que vous dites, répondit-il froidement à Robert. Admettons que vous n'avez pas poussé mademoiselle d'Esparre à ce mariage, dans le but de vous emparer de sa fortune et de celle du comte, après sa mort ; admettons que ce mariage vous réduisit au plus extrême désespoir, à la folie, comme vous dites vous-même. Cela ne prouverait pas votre innocence. Cela prouverait, au contraire, que vous étiez arrivé à un état d'exaltation où l'on devient capable de tous les crimes, pour satisfaire sa passion.

« Vous étiez prêt à vous tuer, par jalousie ; dites-vous ?

Soit ! Mais mademoiselle d'Esparre vous aimait avec le même emportement. Elle l'avoue.

« L'union qu'elle contractait lui était odieuse ; elle haïssait son mari. Elle ne le nie pas. Elle savait que vous étiez là, ou elle s'en doutait. Elle a ouvert sa fenêtre pendant que vous étiez dans la rue. Vous reconnaissez le fait ?

— Oui, monsieur.

— Elle doit vous avoir vu, ou entendue. Elle s'était arrangée pour être « seule », quelques instants avant l'entrée de son mari. Cela est prouvé. Peut-être était-il convenu qu'elle vous accorderait, à ce moment, un dernier rendez-vous. Peut-être l'idée ne lui en est-elle venue qu'en vous apercevant. Elle vous a introduit dans l'hôtel, ou vous vous êtes introduit de vous-même, par un moyen quelconque, connu de vous. Vous aviez une clef de la porte de la rue de Verneuil. Je veux bien supposer encore que vous n'aviez pas prémédité, ni l'un ni l'autre, la mort du comte.

« Vous voyez que je vous fais la part belle et que j'accepte toute votre thèse. Mais, une fois réunis là, tous les deux ensemble, attendant le mari, sa mort a été décidée, « improvisée » si vous voulez. Vous alliez vous tuer, au risque de tuer votre mère. Vous avez préféré tuer votre rival.

« Vous aurez beau faire, monsieur, il sera toujours évident que vous seul aviez intérêt à la mort de M. Gérard de Noiville, et qu'un amant seul, par convoitise ou par jalousie, pouvait choisir l'instant précis qui a été choisi pour le meurtre. Toutes les circonstances démontrent l'action d'un amant.

« D'ailleurs, qui eût assassiné le comte ? Un de ses servants ? Pourquoi ? Dans quel but ? Pour le voler ? C'est trop absurde. Vous même n'oseriez le soutenir.

« Le vol n'a point été le mobile du crime. Une vengeance, alors ? De la part de qui ? Vous aviez des motifs de haine contre le comte. Vous l'avouez.

« Donc vous êtes l'assassin, et madame de Noiville, qui avait les mêmes intérêts que vous, vous a aidé, a été votre complice, ou active ou passive, dans une mesure qu'il reste à établir.

« Maintenant que le meurtre ait été combiné longtemps à l'avance entre vous, dans les diverses entrevues que vous avez eues ensemble, ou qu'il ait été improvisé, sur le moment, je le répète, ce qui est possible, c'est un point que les débats éclaireront, et sur lequel messieurs les jurés auront à prononcer souverainement. »

XXV.

Cependant, M. Didier de la Tour ne perdait pas de vue non plus le crime de Saint-Maur-des-Fossés, si mystérieux, dont la victime, Pierre Henry, gisait dans un lit de l'hôpital Saint-Antoine.

Dans l'esprit du magistrat, il y avait cette conviction qu'il existait une connexité quelconque entre cette affaire et le drame accompli rue de l'Université.

Nos lecteurs savent, en effet, que le juge d'instruction ne se trompait pas absolument à cet égard.

Ce qui lui donnait cette conviction, c'était la nature des blessures relevées sur le corps des deux victimes : le comte de Noiville et le jeune garçon trouvé au bord de la Marne.

Ces blessures, bien évidemment, avaient été faites par la même arme ; elles portaient pour ainsi dire une marque de fabrique, à savoir l'empreinte de la virole du couteau dont s'était

servis, tour à tour Désiré et Prosper, et qui formait comme une couronne encore visible autour de chaque pli.

Le juge en avait tiré cette conclusion que tout le monde eût tiré à sa place, que la même main avait frappé dans les deux circonstances.

Or, accusant Robert de l'assassinat commis contre le comte de Noiville, il devait l'accuser de la tentative d'assassinat accomplie contre Pierre Henry.

Ce dernier allant de mieux en mieux et reprenant chaque jour de nouvelles forces, M. Didier de la Tour, un beau matin, le fit mettre dans une salle à part, afin de le confronter avec Robert et Jeanne.

Par ses ordres, l'on avait amené les deux prévenus en voiture fermée, et ils attendaient dans la cour de l'hôpital, ignorant de quoi il s'agissait.

Pierre Henry, quoique toujours bien faible, était sorti de l'état de prostration dans lequel il était resté plongé pendant près de trois semaines. La mémoire lui revenait, et sa connaissance était parfaite, ainsi qu'avaient pu s'en assurer, à mille détails, ceux qui prenaient soin de lui.

Lui, se demandait qui avait pu le frapper ainsi, et ne reconnaissait personne; car on se souvient qu'il n'avait pas vu Désiré et qu'il ignorait sa présence dans la maison abandonnée, où tous les deux avaient établi leur domicile provisoire.

Il se demandait aussi comment il était venu à l'hôpital, à la suite de quelles circonstances on avait retrouvé son corps, et dans quelles conditions il avait été sauvé.

Or, comme on ne le questionnait pas et comme il ne pouvait questionner lui-même, tous ces points d'interrogation restaient pour lui sans réponse.

C'est qu'en effet, la parole lui était interdite, et non pas momentanément, mais pour toujours! Le petit malheureux était condamné à rester muet, toute sa vie, par suite de la blessure reçue à la gorge.

—Ainsi, il n'y a aucun espoir de lui rendre la parole? demanda M. Didier de la Tour, qui était entré dans la salle isolée où l'on avait placé le jeune blessé, quelques instants avant la confrontation projetée, en s'adressant à l'interne de service.

—Non, monsieur le juge d'instruction répondit l'interne, aucun espoir. L'enfant restera muet.

—Mais il peut se faire comprendre et il entend?

—Parfaitement.

—On ne pas essayé de l'interroger?

—Pas encore. La moindre fatigue pourrait amener une rechute.

—Oh! je ne le fatiguerai pas, répliqua le magistrat. Il suffira qu'il me réponde par quelques signes.

Et il s'approcha du lit du blessé.

—Mon ami, dit-il, les médecins vous ont défendu de chercher à parler. Ne me répondez donc que par le signe "oui" et le signe "non" fait avec la tête ou les yeux. D'abord, m'entendez-vous et me comprenez-vous bien?

Le blessé fit un signe affirmatif.

—Bien. Savez-vous écrire?

Le blessé fit un signe négatif.

—Voilà qui est fâcheux! Mais savez-vous lire, au moins?

Pierre Henry fit un geste de la tête qui signifiait non.

—Diable! murmura le juge. Voilà qui complique singulièrement la situation. Comment arriver à savoir même son nom?

—Mais, ajouta-t-il plus haut, vous pourriez, néanmoins, nous aider à retrouver votre assassin. Connaissez-vous celui qui vous a frappé?

Pierre Henry, qui avait ouvert de grands yeux, en entendant parler de son assassin, fit signe que non, d'un air de découragement.

—Vous ne l'avez pas vu?

—Non!

—C'est la nuit que vous avez été frappé?

—Oui.

—Où cela? A Saint-Maur-des-Fossés?

—Oui! oui! fit Pierre Henry.

—C'est déjà un petit renseignement, observa le chef de la sûreté, qui assistait à cet interrogatoire.

—Sans doute. Cela pourra nous guider dans nos recherches ultérieures.

—Est-ce dans une maison? reprit-il en s'adressant de nouveau au jeune garçon?

—Oui!

—Dans une maison habitée?

—Non!

—La maison n'était pas habitée, fit M. de la Tour, voilà qui devient étrange.

—En effet, ajouta le chef de la sûreté. Mais cela est fort utile à savoir. Le nombre des maisons inhabitées à Saint-Maur doit être limité, et cela circonscrit le cercle des recherches, ce qui est toujours un avantage.

—Est-ce qu'on vous avait attiré dans un piège? poursuivit le magistrat, continuant son interrogatoire.

Pierre Henry fit plusieurs gestes, avec une grande émotion mais, voyant qu'on ne le comprenait pas, son visage exprima un vif désappointement et il laissa retomber sa tête sur l'oreiller.

—Il ne peut s'expliquer, dit alors l'interne. Et il ne faudrait pas le fatiguer.

—Cela ne sera pas long, à présent, répliqua M. Didier de la Tour.

—Voyons, mon ami, fit-il doucement, ne vous découragez pas, ne vous impatientez pas. Nous arriverons, croyez-le bien, à punir le misérable qui vous a mis en cet état. La justice a débrouillé des affaires plus compliquées, et vous serez vengé. Un dernier mot: Reconnaissez-vous l'endroit où l'on a tenté de vous assassiner, et pourriez-vous nous y conduire?

—Oh! oui! fit l'enfant, sans aucune hésitation.

—Très bien. Rien n'est perdu, alors, poursuivit le magistrat en s'adressant au chef de la sûreté. Dès qu'il pourra se lever, nous le conduirons à Saint-Maur.

M. Didier de la Tour n'avait plus guère de questions urgentes à adresser à Pierre Henry. Il avait appris de lui à peu près tout ce qu'il pouvait espérer, dans les conditions de mutisme où sa blessure à la gorge avait réduit le gamine, et constaté, chose importante, qu'il était en possession de la plénitude de son intelligence. Il se hâta donc de procéder à la confrontation.

Comme on s'y attend bien, Pierre Henry ne reconnut ni Robert Dauray, ni Jeanne de Noiville qu'il n'avait jamais vus, et dont il ignorait même l'existence. Ce fut une vive déconvenue pour M. Didier de la Tour; mais il n'y avait pas à lutter contre l'évidence.

—L'affaire est plus compliquée encore que je ne le prévoyais, murmura-t-il entre ses dents. Mais nous en viendrons à bout.

— Je crois, fit le chef de la sûreté, qu'il faut renoncer à unir les deux affaires, et qu'il est plus simple de les instruire séparément.

— Vous pouvez avoir raison ! répondit le magistrat. Cette épreuve, dont j'espérais beaucoup semble le démontrer. Et, pourtant, je persiste à trouver bien étrange cette parfaite similitude des blessures. Quand cet enfant aura la force de marcher, nous nous occuperons activement de cette affaire.

Et le juge d'instruction se retira suivi du chef de la sûreté.

— Cet enfant m'intéresse vivement, reprit-il, lorsqu'il fut remonté dans la voiture qui l'avait amené avec son compagnon. Il y a dans le crime dont il a été victime quelque chose d'explicable. On ne tue pas pour tuer.

Or, le vol ne peut avoir été ici le mobile du crime, ni la vengeance. Il est trop misérable et trop jeune pour cela ? Possédait-il quelque secret dont on aura voulu empêcher la révélation ?

— Cette raison me paraît la plus probable, repliqua le chef de la sûreté.

— Malheureusement, son mutisme nous gênera beaucoup !

— On peut y remédier, monsieur le juge d'instruction.

— Comment cela ?

— En plaçant près de lui un professeur des " Sourds et muets, " qui lui apprendra à lire, à écrire, et à parler par signes, ainsi que font ceux qui sont privés de la parole et qui arrivent, néanmoins, à s'exprimer aussi clairement que vous ou moi.

— Voilà une merveilleuse idée ! s'écria M. Didier de la Tour. Rien de plus simple, en effet : Cela tranche la difficulté, et nous permettra de savoir la vérité, toute la vérité, sur ce crime mystérieux.

XXVI.

Il y a bien longtemps que les événements de ce récit nous ont forcé de négliger deux personnages qui, au début, avaient joué un rôle assez important. Nous voulons parler de Furet et Chatoyant, la " Quille " et la " Boule ", les deux agents mar-chés chargés par Me Ferté de retrouver la trace de Julie.

On se rappelle qu'après avoir fini par découvrir l'existence de la jeune fille, ils avaient essayé de tirer, comme on dit, " deux moutures d'un même sac " en se faisant payer par la fille naturelle du comte d'Esparre, la nouvelle qu'ils lui apportaient, bien qu'ils fussent déjà grassement payés de leur peine par le tuteur de Jeanne.

On se rappelle également quelle avait été leur déconvenue et comment Prosper Martin les avait mis à la porte en les menaçant de sa canne.

On n'a pas oublié davantage comment, ayant juré de laver cet affront par quelque vengeance intelligente et lucrative, ils avaient pénétré, avenue Trudaine, chez Julie, où ils n'avaient point trouvé l'argent qu'ils espéraient lui voler.

En revanche, dans un tiroir, ils avaient découvert le testament du comte Lucien d'Esparre, dont Chatoyant, le trouvant singulier, avait pris copie, se disant qu'un jour ou l'autre, puisqu'il était question de Julie Verdier, ces renseignements pourraient peut-être leur servir.

Mais, depuis deux mois que nous avons quitté les deux compagnons, bien des événements s'étaient passés, et notamment celui-ci : Chatoyant était mort !

On n'est pas parfait, après tout. Or, Chatoyant, parmi les dons heureux qui embellissaient sa riche nature, Chatoyant,

di-ous-nous, comptait une faiblesse, un de ces péchés mignons dont ne sont pas exempts les hommes les plus remarquables.

Chatoyant était gourmand !

Il mangeait beaucoup, et mangeait avec voracité, il se bourrait comme un canon, surtout quand il avait moné à bien quelque affaire épineuse et empoché un honnête bénéfice.

Chatoyant, s'ennuyant à mourir un jour que Furet l'avait quitté, voulut chercher une consolation dans son vice favori. Il se consola tant, qu'il en eut une indigestion, dont il mourut dans les bras de son ami fou de douleur.

C'est donc plus maigre, plus pâle, plus sinistre, plus long dans ses habits de deuil, plus croquemort que jamais, que nous retrouvons Furet, seul et triste, dans l'appartement occupé jadis par Oreste et Pylade.

Pendant la maladie de Chatoyant et après sa mort, Furet ne s'était occupé de rien.

Tout entier à son " veuvage ", il n'était point sorti, et, depuis un mois, il n'avait pas même lu les journaux, mine féconde où le moindre des " faits divers " leur donnait souvent une de ces idées heureuses, dont ils vivaient. Il ignorait donc ce qui se passait dans Paris, et s'y trouvait presque aussi dépaysé que s'il y eût été étranger.

Un matin, il se résolut à " rentrer dans le courant ". Il alla donc déjeuner modestement, suivant son habitude, dans une sorte de petite crêmerie, puis se rendit au café pour y consulter les journaux.

Au restaurant, au café, on fut étonné de le voir seul. On lui en demanda la cause ; il la dit, en versant des larmes abondantes, puis, ayant essuyé ses yeux rougis, ce qui ne l'embellissait pas, cessant enfin de parler de son " compagnon d'armes ", il demanda la " Gazette des Tribunaux " qu'il se mit à parcourir rapidement, tout en prenant quelques notes au crayon.

La théorie de Furet, comme celle de feu Chatoyant, lorsqu'il vivait, c'était que pour un " malin ", il y a toujours quelque chose à " barboter " dans le crime des autres.

Tout à coup, les petits yeux de la " Quille " s'ouvrirent aussi grands qu'il leur était possible.

Furet venait de tomber sur le récit du crime accompli rue de l'Université. On y racontait la mort du comte de Noiville ; l'arrestation de Jeanne d'Esparre et du docteur Robert Dauray, en faisant connaître les principales charges qui pesaient sur les deux prévenus.

— Oh ! oh ! oh ! fit Furet sur un " crescendo " plein d'éloquence, lorsqu'il eut terminé sa lecture. Qu'est-ce que cela signifie ?

Il plongea son front dans ses mains osseuses.

— Le comte de Noiville ! murmura-t-il, assassiné par sa femme et l'ami de cette dernière. Mademoiselle d'Esparre... Mais c'est la fille de ce Lucien d'Esparre qui a laissé un testament si étrange. C'est la sœur naturelle de Julie Verdier, qui nous a si bien filoutés, Chatoyant et moi, du bénéfice que nous espérions lui extorquer, quand nous nous sommes présentés chez elle, au nom de Me Ferté, le notaire de la rue de Navarin !

" Ah ! Jeanne d'Esparre s'est mariée, et son mari a été tué la nuit de ses noces ! Voilà qu'il est singulier. Il me semble qu'en lisant le testament copié par Chatoyant, nous avions souligné certains passages... Tiens ! tiens ! tiens ! mais j'ai cette copie à la maison. Il faut la relire ! Il faut surtout étudier tous les détails du crime commis rue de l'Université.

Furet réfléchit encore quelques minutes, puis relevant la

tête, il appela le garçon. Celui-ci accourut aussitôt près du client bien connu de la maison.

— Est ce que vous gardez la collection de la "Gazette des Tribunaux ?" demanda-t-il.

— Oui, monsieur. La patronne y tient beaucoup.

— Voudriez-vous la prêter de ma part, alors, de m'en confier les vingt derniers numéros ?

— Pour emporter, monsieur Furet ?

— Oui. Je les rapporterai demain. J'en aurai le plus grand soin.

Le garçon s'éloigna et revint presque aussitôt.

— Madame y consent, dit-il à l'agent marron. Elle est allée chercher sa collection.

— Merci ! répliqua Furet, dont le long visage jaune exprimait la plus vive satisfaction.

Quelques minutes plus tard, la patronne de l'établissement apparaissait portant une liasse de journaux soigneusement ficelés.

Furet se leva à son aspect et courut au comptoir, où la dame lui remit ce qu'il désirait, après lui avoir fait promettre qu'il lui rendrait sa précieuse collection, le lendemain soir au plus tard. Furet jura tout ce qu'on voulut, paya sa consommation, et regagna vivement la chaussée Clignancourt, où était situé son domicile.

Arrivé là, sans prendre le temps de souffler, il défit la liasse de journaux, et se mit à copier févreusement tout ce qui avait rapport à l'assassinat du comte de Noiville.

Cela fait, il courut ouvrir un casier où il chercha à la lettre J une chemise de papier bulle, où se trouvait classé tout ce qui concernait Julie Verdier, nos deux agents ayant toujours eu l'habitude prudente de former le dossier de tous ceux à qui ils avaient affaire. Là, se trouvait, tout au long, la copie du testament de Lucien d'Esparre, prise par Chatoyant.

Furet la lut entièrement. Puis il se redressa rayonnant.

— Dieu ! se dit-il en se frottant les mains, que la justice humaine est informe et bornée ! Voilà des juges qui accusent mademoiselle d'Esparre et ce médecin, ce Robert Dauray, d'un crime dont je parie qu'ils sont aussi innocents que moi !

— Il suffit de lire ce testament pour deviner qui avait intérêt à la mort du comte, et qui est appelé à en profiter. Il suffit d'avoir vu Julie Verdier et ce Prosper Martin, pour comprendre qu'ils sont capables d'avoir commis le crime !

Il posa son doigt maigre sur l'article 3 du testament.

— Voici ce qui a armé le bras du meurtrier. C'est Julie qui a mis le couteau dans la main de Prosper, et c'est lui qui a frappé ! Il n'y a pas de doute possible. Non, non, je ne dois pas me tromper. Cela saute aux yeux, et si le juge d'instruction connaissait cette pièce, Jeanne d'Esparre serait bientôt libre, et c'est Julie qui la remplacerait à Saint-Lazare.

— Ah ! ah ! ma belle enfant, vous nous avez chassés, Chatoyant et moi, au lieu de nous payer la bonne nouvelle que nous vous apportions.

— Vous avez fait coup double. Vous vous êtes vengée du comte de Noiville qui vous avait fait condamner, et vous comptiez hériter d'un million qui vous reviendra dans un an, si Jeanne d'Esparre n'a point d'enfant.

— Très bien. Chacun son tour ! Je vais me venger aussi. Je vais te venger, Chatoyant ! Ah ! on nous a joués ! Cela vous coûtera cher, mademoiselle Julie Verdier. Je vais envoyer la copie du testament au juge d'instruction. Rira bien qui rira le dernier.

Alors, saisissant une plume, il écrivit la lettre suivante :

" Monsieur le juge d'instruction,

" Je prends la liberté de vous faire parvenir, ci-joint, la copie exacte du testament du feu comte Lucien d'Esparre, le père de Mlle Jeanne d'Esparre, devenu comtesse de Noiville par son mariage avec Gérard de Noiville.

" Lisez ce testament avec soin, ce testament dont Me Forté, notaire, possède l'original, et vous y verrez que d'autres personnes que madame de Noiville et monsieur le docteur Dauray avaient un intérêt non moins direct à la mort de monsieur de Noiville.

" Je me tiens, du reste à votre disposition, monsieur le juge d'instruction, prêt à vous donner d'autres renseignements de nature à éclaircir la justice et à lui livrer les vrais coupables..."

XXVII.

Le même jour où Furet se décidait à agir et écrivait la lettre que nous venons de rapporter, nous saurons plus tard ce qu'il en advint. Désiré se rendait avenue Trudaine, afin de coudre avec Julie et Prosper du nouveau plan élaboré dans sa cervelle fertile, pour s'emparer définitivement de la fortune totale de la veuve du comte de Noiville.

Il y avait près de six semaines que le jeune gredin n'avait pu s'éloigner de l'hôtel de la rue de l'Université, où il continuait à rester sous la direction du valet de chambre Alexandre, ainsi que les autres domestiques, jusqu'au moment où, le procès terminé, on liquiderait la situation.

Pendant ces six semaines, Désiré n'avait guère pu et surtout n'avait point osé se rendre chez ses deux complices. La moindre imprudence pouvait tout perdre, et ce qu'il fallait avant tout, c'est qu'on ne se doutât jamais des rapports qui existaient entre Prosper et Julie, d'une part, et Désiré de l'autre.

Or, quelque précaution qu'on prît des deux côtés, des visites trop fréquentes auraient nécessairement fini par être surprises, constatées d'une façon quelconque.

Puis, Désiré avait dû se tenir à la disposition du juge d'instruction qui pouvait le faire appeler d'un moment à l'autre.

On avait confronté le petit misérable avec Robert Dauray, afin qu'il déclarât si le prévenu était bien la même personne que le faux Pierre Henny prétendant avoir vu rôder autour de l'hôtel.

Désiré, trop habile pour soutenir un fait matériellement faux, et nié avec indignation par Robert Dauray, s'était contenté de laisser planer un doute, déclarant que le docteur Dauray ressemblait bien à la personne dont les allées et venues l'avaient frappé, mais qu'il n'osait jurer que ce fût la même personne, n'ayant entrevu cette dernière que le soir et toujours d'assez loin.

L'instruction, maintenant était terminée. Jeanne et Robert devaient passer en cour d'assises dans un mois.

Désiré avait du temps devant lui et la surveillance incesante exercée autour de l'hôtel et sur les gens de service du feu comte s'était notablement relâchée, si elle n'avait cessé complètement.

Donc, une belle après-midi, Désiré ayant quitté sa livrée, qu'il ne mettait point lorsqu'il sortait en ville pour ses affaires "personnelles", se rendit avenue Trudaine.

Il passa vivement devant la loge, à un instant où la concierge tournait le dos, et monta directement à l'appartement

occupé par la sour naturelle de Jeanne. Arrivé là, il donna deux coups de sonnette discrets ; puis, voyant qu'on ne venait pas lui ouvrir, il sonna pour la troisième fois, plus énergiquement. Même silence.

—Est-ce qu'elle serait sortie ? pensa Désiré. Ou a-t-elle toujours pour de la police ?

Il respira encore deux fois. Ce fut en vain. Décidément on ne lui ouvrirait pas. Que faire ?

Il redescendit, décidé à savoir ce qu'étaient devenus Julie et Prosper, où il pourrait les trouver, ayant besoin de leur parler pour une affaire importante, ainsi qu'on le verra tout à l'heure,

Aussi, bien qu'il n'aimât pas à signaler sa présence, dut-il se résigner à interroger la concierge.

—Est-ce que Mlle Julie n'est pas chez elle ? demanda-t-il à la vieille femme.

—Non, monsieur.

—Voilà qui est étrange, pensa le gamin.

Désiré n'en revenait pas et n'en pouvait croire ses oreilles.

—Vous êtes bien sûre de ce que vous dites là ? demanda-t-il encore, très troublé et très inquiet.

—Si, j'en suis sûre ! Tenez ! Qu'est-ce qui le saurait, si ce n'est pas moi ?

—Je vous crois. Mais savez-vous au moins, où demeure à présent mademoiselle Julie ?

—Pour ça non ! Elle est partie sans laisser son adresse, un beau matin, ni vu ni connu. Bonsoir la compagnie.

Désiré était sur des charbons ! Qu'est-ce que cela signifiait ? Julie partie, c'était la ruine pour Prosper et pour Désiré. Julie représentait les millions !

Désiré en avait la sueur froide. Il se sentait pris de terreur et de rage tout à la fois. Il fallait tirer cette affaire au clair. Aussi chassant son émotion pour un moment, il reprit d'une voix dont il ne pouvait dissimuler entièrement l'altération :

—Savez-vous où je pourrais rencontrer Prosper... monsieur Prosper Martin, dans la journée. J'ai besoin de lui parler, à l'instant même pour une affaire très grave.

—Monsieur Prosper, c'est facile. Vous le trouverez rue de Montpensier, No. ***. Tenez, voilà justement son journal, il y a l'adresse dessus.

—Son journal ! répéta Désiré, qui tombait, comme on dit, de fièvre en chaud mal et voyait augmenter son ébahissement.

—Eh ! oui ! son journal. Monsieur Prosper est rédacteur en chef du

VERT-GALANT

GAZETTE DU MONDE POUR RIRE.

Ce disant, la vieille concierge tendait à Désiré un petit journal imprimé sur papier rose, et qui, à première vue, semblait destiné aux racontars plus ou moins pornographiques du "high life" d'occasion.

Désiré saisit ce journal, le retourna avec stupeur, se demandant s'il ne rêvait pas.

Mais il était bien éveillé. C'était bien une vraie concierge qui lui parlait. C'était bien un vrai journal qu'il tenait à la main. C'était bien avec des yeux vraiment ouverts qu'il lisait, en tête de la feuille imprimée, juste au-dessous du titre, ces mots :

Rédacteur en chef :

PROSPER DE LA MARTINIÈRE

Puis, dans un coin, en plus petits caractères, cette mention :
" Pour tous renseignements et communications, s'adresser au bureau du journal, de trois heures à sept heures, rue de Montpensier, n. ***. "

—Merçi madame ! fit-il tout à coup en reposant la " Gazette du monde pour rire " sur la table placée près de l'entrée de la loge. Excusez moi de vous voir dérangée.

Et il sortit de la maison en proie à une agitation, à une inquiétude, qui lui étaient presque sa présence d'esprit.

—Inutile de se demander ce que cela veut dire, murmurait-il en lui-même. Prosper seul peut m'expliquer ce mystère.

Il se rendit donc tout courant rue Montpensier, au numéro indiqué.

En trois bonds, il se trouva dans une petite pièce obscure mal éclairée par un bec de gaz, allumé toute la journée, où il distingua la silhouette d'un garçon de bureau.

—Monsieur Prosper de la Martinivière, s'il vous plaît ? demanda Désiré.

—C'est ici.

—Est-il visible ?

—Je ne sais. Je vais m'en informer, répliqua le gargon.

—Qui dois-je annoncer ?

Désiré hésita une seconde. Donner son nom, c'était bien imprudent.

—Dites, fit-il enfin, que c'est pour affaire personnelle, et que je viens de la part de mademoiselle Julie !

Moins d'une minute après, Désiré était introduit dans une assez grande pièce, assez mal meublée, d'une façon hâtive et sommaire, où il apercevait son frère, installé devant une grande table, couverte d'un tapis vert et surchargée de journaux de tous formats.

XXVIII.

En reconnaissant le visiteur, Prosper se leva vivement, courut à la porte, s'assura qu'elle était bien fermée, puis revint à Désiré, auquel il tendit la main.

—Que se passe-t-il donc ? demanda Désiré à voix basse.

—Un tas de choses, comme tu peux voir, répliqua Prosper.

—Est-ce que Julie t'a " lâché ? "

—Mais non !

Désiré poussa un soupir de soulagement.

—Alors, comment es tu ici ? Que signifie cette mascarade ?

—Quelle mascarade ?

—Dame ! Rédacteur en chef d'un journal ; te faisant appeler de la Martinivière...

—Ah ! ça, répondit vivement Prosper, est-ce que tu me crois trop bête pour diriger un journal, et mon aspect jure-t-il avec la particule nobiliaire ?

—Je ne dis pas cela ! répliqua Désiré. Et cela m'importe peu, après tout. Je sais que tu as reçu une éducation distinguée, que tu as été élevé comme un monsieur, et te voilà vêtu comme le premier " gommeux " de Paris. Mais il y a une raison à tous ces changements... que j'ignorais... et ce n'est pas pour cela que je " travaille, " moi ! —fit le sinistre gamin, d'un ton à demi-gouaillieur, à demi-menaçant.

—Ecoute Désiré, je comprends ton étonnement... mais je

ne pouvais te prévenir. Tu m'as défendu de communiquer avec toi.

—Oh ! oui, absolument !

—Tu ne venais pas... Comment voulais tu que je te prévinsse ?

—Eh bien, me v'là ! interrompit le petit groom du feu comte, en affectant plus que jamais son parler gras de voyou parisien. Explique-toi !

—J'ai eu une peur ! grommela-t-il entre ses dents. Enfin, si Julie ne nous lâche pas, rien n'est perdu !

Le front de Prosper s'assombrit quelque peu, on entendait le doute qu'exprimait, pour la seconde fois, son frère, au sujet de la fille naturelle du comte d'Esparre, et ce fut avec une légère nuance d'embarras qu'il reprit la parole.

—Assieds-toi, dit-il à son frère. C'est tout un récit à te faire. Tu jugeras par toi-même de la nouvelle situation.

Désiré s'assit en fronçant le sourcil. L'embarras caché de Prosper ne lui échappait pas. Il connaissait son caractère faible et son manque d'énergie, ou plutôt son énergie intermittente ; et savait qu'au fond sa volonté cédait toujours devant la volonté d'un étranger, que ce fût Julie ou Désiré lui-même, qui opérât la pression morale, sans laquelle il n'agissait pas.

—Je t'écoute, ajouta le faux Pierre Henry.

—Eh bien, commença Prosper, deux ou trois jours après ta dernière visite, tu te rappelles...

—Parfaitement, Continua.

—Julie me dit :

« Nous sommes des maladroits, et nous courons de gaieté de cœur au-devant du danger. On a arrêté deux innocents. On les poursuit à notre place, on ne songe pas à nous. Tout cela est bel et bien, et paraît fort rassurant ; mais, en réalité, le danger d'être découverts n'a pas disparu, et nous faisons tout ce qu'il faut pour le rendre plus menaçant.

—Comment cela ? demanda Désiré.

« C'est bien simple. Il suffirait que la justice connût les termes du testament du comte d'Esparre, pour que ses soupçons vinssent jusqu'à nous ; car il est bien évident, si l'on s'occupe de ce testament, que je suis la personne qui a le plus d'intérêt à ce que Jeanne d'Esparre, ma sœur légitime, ne se marie pas et meure sans enfants, le plus promptement possible.

« De plus, le moindre hasard peut rappeler que c'est le comte de Noiville qui nous a fait condamner tous les deux, et on devinera que nous avons voulu nous venger.

—Tout cela est assez vrai ! ajouta Prosper en interrompant son récit.

—Va toujours ! fit Désiré.

« Moi, personnellement, a dit Julie, on ne me soupçonnera pas, on ne m'accusera pas facilement,

Désiré ricana.

« Je suis une femme. Je n'ai point pris une part directe au meurtre de Gérard de Noiville, ni à la tentative contre Jeanne. On comprendra bien que ce n'est pas moi qui ai frappé, que j'ai dû me servir d'un bras étranger.

« Or, qui peut avoir agi à mon instigation ? Qui peut avoir eu intérêt à me venger, en se vengeant lui-même ? Qui peut avoir eu intérêt à m'enrichir, avec l'espoir qu'il aurait sa part importante de ma fortune ? Mon fiancé ! C'est-à-dire toi ! »

Désiré ricana, encore, mais ne souffla mot.

—Tout cela, continua Prosper, était assez logique, quoi que tu aies l'air d'en penser. On ne te voyait plus. On n'entendait

plus parler de toi. Cela me causait une inquiétude mortelle.

—Feignant et capon ! murmura Désiré, assez bas pour que son frère ne l'entendit pas.

—Il est certain, poursuivit Prosper que c'est moi qui suis désigné aux soupçons, qui serai le premier accusé, et le plus sévèrement condamné, que c'est moi qui cours les plus gros risques ! Il s'arrêta avec un frisson.

—Le remède ? interrogea Désiré.

—Du moment que nous n'avons pas de relation ensemble, on ne pensera pas à toi, me disait-elle. Il faut de plus que tu aies l'air de gagner ta vie, d'avoir une situation, une occupation. Bref ! Je trouvai qu'elle avait raison. Et voici ce qui fut convenu.

Désiré ouvrit toutes larges ses longues oreilles, violemment écartées du crâne, ce qui est un indice de brutalité et de violence.

—Julie retira des mains de ma mère les soixante mille francs qu'elle lui avait laissés en dépôt.

—Oh ! oh ! fit Désiré en s'agitant sur sa chaise.

—En me disant : Avec cela, nous pouvons vivre largement, quoique sans folie, pendant les deux années qui me séparent du jour où je toucherai le million qui doit me revenir, si Jeanne n'est point remariée et n'a point d'enfant, ce qui paraît assuré, au cas où nous ne serions pas découverts. Avec six mille francs, je vais me monter un petit appartement coquet où je vivrai, en dépensant 20,000 francs par an.

—Eh bien, et nous ? fit Désiré.

—Nous, c'est-à-dire moi, répliqua Prosper, de plus en plus embarrassé, j'avais quelque chose en vue. J'avais lu une annonce, où l'on offrait une belle position, sans dire de quoi il s'agissait à celui qui pourrait disposer d'une somme de dix mille francs. Julie me les offrait.

—Tout ça ! fit encore Désiré de son ton le plus traînard et le plus sardonique.

—Eh bien ? reprit le rédacteur en chef de la " Gazette du monde pour rire ", que penses-tu de tout cela.

—Je pense, répliqua Désiré, que tu es un naïf, que Julie t'a roulé, et qu'elle est en train de nous " lâcher ", pour ne point partager le " magot " avec nous. Voilà ce que je pense, entends-tu, Prosper ?

—Oh ! quelle idée !

—Je pense qu'elle a repris ses soixante mille francs, et qu'elle t'a donné dix mille francs, et que c'est tout ce que tu verras, désormais, de son argent.

« Je pense qu'elle se dit qu'elle touchera un million dans deux ans, et que, si elle ne le partage avec personne, cela peut lui suffire, sans courir de nouveaux risques pour s'assurer du reste de la fortune.

« Je pense que tu as peur, toi aussi. Que tu as dépensé toute ton énergie en frappant le comte de Noiville. Que tu voudrais bien être riche mais que tu n'oses faire ce qu'il faut pour cela, et qu'on s'amuse et qu'on se moque de toi, en te donnant cette occupation d'un journal à diriger, qui te sert de prétexte à toi-même pour ne rien faire et t'endormir dans un faux bien passager.

« Je pense que Julie fait de toi tout ce qu'elle veut. Je pense, enfin, que moi qui ai eu tout le mal, je suis volé comme dans un bois, ainsi que la mère ! Que ce n'est pas cela qui a été convenu entre nous. Qu'il y a une demi-douzaine de millions à palper... et que nous les palperons !

— Je pense enfin que je veux voir Julio, qui nous échappa... et qui s'est... fichu de moi, pour lui apprendre qu'on ne quitte pas ainsi les nuits, avant d'avoir partagé le gâteau ! Ainsi prends ton chapeau et conduis-moi chez Julio. Je suppose, au moins, que tu as son adresse ?...

— Sans doute, mais...

— Mais quoi ? J'expliquerai en route ce qu'il faut faire. Tu verra que ça ira comme sur des roulettes.

Et Désiré se leva, les yeux pleins de colère, la bouche contractée par toutes les mauvaises passions qui faisaient de cet épouvantable gamin le scélérat le plus enduroi et le mieux réoussi que l'on pût rêver.

XXIX.

Mais, au moment de sortir, Désiré mit la main sur le bras de son frère et l'arrêta.

— Que me veux-tu ? fit Prosper, qui, par moment, avait réellement peur de son complice.

— Un mot !

Il se pencha à son oreille.

— Peux-tu me procurer du poison ?

Prosper frémit des pieds à la tête.

— Du poison ?

— Oui.

— Pourquoi faire ?

— Tu ne devines pas ? As-tu déjà oublié que Jeanne d'Esparre vit toujours, qu'elle ne sera évidemment condamnée qu'à la détention, et qu'il y a, de par le monde, une demi-douzaine de millions qui nous attendent, si nous savons nous y prendre et les prendre ?

— Comment, tu veux ? Mais mademoiselle d'Esparre est en prison...

— Justement ! Sa mort en paraîtra plus naturelle !...

— Tu es fou ! Nous avons échappé jusqu'à présent aux soupçons. Ne tentons pas le sort. Une nouvelle tentative pourrait nous perdre. Nous sommes sûr d'un million à partager, dans deux ans. Est-ce que cela ne suffit pas, après tout ?

— Tu me fais pitié ! ricana Désiré. Nous aurons tout ! Tu as peur ?

— Mais non ! fit Prosper avec embarras et hésitation.

— Si ! Tu te grises avec les bénéfices de ton journal. Mais combien cela durera-t-il ? Et qu'est-ce que cela me rapporte à moi ?

— Un million ! La belle affaire ! Qu'en restera-t-il, pour chacun de nous, après l'avoir coupé en quatre ? Pense que nous pouvons en avoir cinq ou six ! D'ailleurs, c'est moi qui me charge de tout, comme j'ai fait jusqu'à présent. Voyons, suis mes conseils.

— Et puis, tu comprends, moi, je poursuis notre but quand même. Si tu refuses de me procurer du poison, eh ! bien, je m'en procurerai ailleurs, voilà tout. Seulement ce sera plus dangereux !

— Mais quelle est ton idée ?

— Cela me regarde !

— Et tu es décidé à agir, quoi qu'il arrive ?

— Absolument.

Prosper réfléchit un instant. Sa faiblesse de caractère, disons le mot, sa lâcheté luttait en lui contre la convoitise. C'était un vicieux, il n'avait pas l'étoffe des grands criminels.

Sans Julio et Désiré, certes, il ne fut jamais allé jusqu'à l'assassinat, se contentant de rouler dans tous les bas-fonds de la société parisienne jusqu'à l'oséroquerie et au vol, peut-être faisant "sauter la coupure", exploitant le travail et l'énergie de Julio, s'arrêtant à l'ignorance.

Mais Julio le dominait, ainsi que son jeune frère, et lorsqu'il pensait aux millions qu'on faisait danser devant ses yeux, cette vision le grisait.

— Quel poison te faudrait-il ? demanda-t-il tout à coup, contracté par cette idée aussi que son frère se chargeait du gros de la besogne.

— Un poison qu'on puisse introduire dans un fruit, dans un pain, sans qu'on s'en aperçoive.

On se rappelle que Prosper avait fait des études de médecine. Par conséquent il connaissait un peu de chimie.

— Il y a la strychnine, dit-il après un court silence.

— Qu'est-ce que c'est que ça, la strychnine ?

— Un poison des plus violents, foudroyant même, pris à une certaine dose, et qui donne comme des attaques de "tétanos..."

— Comment est-ce fait ?

— C'est un sel cristallisé en petites lamelles. L'aspect est celui de la magnésio.

— C'est mon affaire. Peux-tu m'en procurer ?

— Dame ! je ne sais trop, c'est difficile !

— C'est nécessaire !

— Ah ! fit brusquement Prosper. J'y suis !

— A la bonne heure ! pensa le gamin dont les yeux pâles brillèrent.

— Il y a au journal, parmi nos reports, un jeune homme dont le père est pharmacien. Par lui, j'obtiens. J'y dirai que je veux détruire les rats qui infestent notre imprimerie.

— Sois prudent ! conclut Désiré.

— Oh ! n'aie pas peur. Mais enfin que veux-tu faire de ce poison ?

— Que t'importe ? Laisse-moi vous enrichir. Je ne te demande que de ne pas te mettre en travers de mon plan et de ne pas te laisser rouler par Julio.

(A CONTINUER.)

Commencé le 13 Décembre 1883—No. 207.

INFORMATIONS — Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit : — Un an, \$1.00 ; six mois, 50 cents, payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1er ou du 15 de chaque mois. Pour la ville de Montréal, 50 cents en plus.

Aux agents : 16 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Sur réception du prix, nous expédions tous les numéros parus depuis le 1er janvier 1880, et les files complètes (brochées) des années 1881, 1882 et 1883, aux conditions ci-haut mentionnées.

Voici maintenant le sommaire du *Feuilleton Illustré* depuis sa fondation (1er janvier 1880), et que nous fournirons sur demande :

PREMIERE ANNÉE, 1880 — *Le Colporteur Bandit, La Duchesse de Nemours, Les deux Frères, Le Grand Vaincu, Le Percepteur de Marseille, Sauvé par un Violon, Souvenir d'un Juré, Conte Normand, Ombrières honorables*. — Les premiers numéros de cette année sont épuisés, mais à l'exception des deux premiers ouvrages mentionnés, nous pouvons fournir tous les autres au complet.

DEUXIEME ANNÉE, 1881 — *Les Aventures du Capitaine Vatan, Une Dame de Pique, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur*. — Ce dernier roman se termine en 1882.

TROISIEME ANNÉE, 1882 — *Une Vengeance de Peau-Rouge, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur (suite et fin), La grande Haine, La Demoiselle du Cinquième, Le Testament Sanglant, La Fille de Marguerite*. — Ces deux derniers romans se terminent en 1883.

QUATRIEME ANNÉE, 1883 — *La Fille de Marguerite et Le Testament Sanglant (suite et fin), Les Drames de l'Argent, Les Meurtrières de l'Héritière*. — Ces deux derniers romans se terminent en 1884.

MORNEAU & CIL, EDITEURS,

Boîte 1986.

475 rue Craig (vis-à-vis la rue St-Gabriel.)